

TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Tarifs de location à la journée (de 9h le jour J à 9h à J+1)

	Nature de l'utilisateur	Salle culturelle	Salles associatives	Arrhes	Caution	Participation au chauffage	Caution ménage
1b	Associations carignanaïses conventionnées avec la mairie	Gracieux (1)	Gracieux	Gracieux	1 000€ (2)	Gracieux (1)	150€ (2)
1c	Associations carignanaïses non conventionnées avec la mairie	350€	Gracieux	Gracieux	1 000€ (2)	30 €	150€ (2)
1d	Les particuliers et entreprises de Carignan de Bordeaux	400€	100€ la salle 200€ les 2 salles	50% de la location	1 000€	30 €	150€
1e	Les communes de la CCCB et leurs associations	650€	150€/300€	50% de la location	1 500€	30 €	150€
1f	Les particuliers et entreprises extérieurs à la commune	850€	200€/400€	50% de la location	2 000 €	30 €€	150€

Tarifs location week-end complet (de 9h le samedi à 9h le lundi)

	Nature de l'utilisateur	Salle culturelle	Salles associatives	Arrhes	Caution	Participation au chauffage	Caution ménage
1b	Associations carignanaïses conventionnées avec la mairie	Gracieux (1)	Gracieux	Gracieux	1 000€ (2)	Gracieux (1)	150€ (2)
1c	Associations carignanaïses non conventionnées avec la mairie	600€	Gracieux	Gracieux	1 000€ (2)	60 €	150€ (2)
1d	Les particuliers et entreprises de Carignan de Bordeaux	650€	200€ la salle 400€ les 2 salles	50% de la location	1 000€	60€	150€
1e	Les communes de la CCCB et leurs associations	950€	300€/600€	50% de la location	1500 €	60€	150€
1f	Les particuliers et entreprises extérieurs à la commune	1200€	400€/800€	50% de la location	2 000 €	60€	150€

Remarques générales s'appliquant aux 2 types de locations:

- Cas particuliers (ex : pompes funèbres) : les 2 salles associatives seront indissociables pouvant être louées par ½ journée,
- Tous les chèques seront établis à l'ordre du Trésor Public,
- Période typique d'application de la participation chauffage : du 15 octobre au 15 avril

(1) Sous condition que les manifestations soient totalement gratuites (exemple : entrées, programme, repas, boissons, spectacle, animation, etc.) et limitées selon la proposition indiquée article 1b et 1c. En dehors de ces conditions voir tarif 1d

(2) Chèque permanent, à renouveler tous les ans et dès utilisation.

N° astreinte : **06-26-45-04-85**.